



Procès-verbal

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le lundi 9 mars 2026, à 19 h

Espace Quatre Cents, 100 quai Saint-André, salle 320

([Diffusion en ligne sur Teams](#))

Présences

Membres avec droit de vote :

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| ■ Jocelyn, Gilbert | Président |
| ■ Nadia, Leclerc | Trésorière |
| ■ Farrah, Bérubé | Vice-présidente |
| ■ Mathieu, Laroche-Casavant | Secrétaire |
| ■ Claudia, Bennicelli | Administratrice |
| ■ Marie-Laure, LeDuff | Administratrice |
| ■ François, Lefebvre | Administrateur |
| ■ Caroline, Bouchard | Administratrice |
| ■ Guillaume, Laurin | Administrateur |

Absences

| | |
|---------------------|----------------|
| ■ Thomas, Arsenault | Administrateur |
|---------------------|----------------|

Autres présences

| | |
|---------------------------|--|
| ■ Mélissa, Coulombe-Leduc | Conseillère du district électoral de Cap-aux-Diamants |
| ■ Daniel, Leclerc | Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec |
| ■ Hélène, Dion | Secrétaire de soutien |



Conseil de quartier
**Vieux-Québec–Cap-Blanc–
Colline parlementaire**



■ Michel, Masse

■ Chantale, Émond

■ Emmanuel Bel

■ Marie-Josée Collard

■ Frédéric Keck

Président Comité de Citoyens du Vieux-Québec

Gestionnaire, Ville de Québec, Table de concertation du Vieux-Québec

Conseiller en urbanisme, Ville de Québec

Agente de planification, Direction des programmes Santé mentale, Dépendance et Itinérance, CIUSS de la Capitale

Directeur adjoint, CIUSS de la Capitale, Partenariats et Itinérance

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, quinze personnes participent à l'assemblée et quatorze assistent en ligne.



Ordre du jour

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le lundi 9 mars 2026, à 19 h

Espace Quatre Cents, 100 quai Saint-André, salle 320

[\(Diffusion en ligne sur Teams\)](#)

| DÉROULEMENT | HEURE |
|--|---------|
| 1. Accueil et ouverture de l'assemblée | 19 h |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 01 |
| 3. Consultation publique et demande d'opinion au Conseil de quartier : 980, rue Richelieu - Utilisation temporaire de l'édifice Saint-Louis-de-Gonzague comme bureaux | 19 h 05 |
| 4. Offre de services pour personnes désaffiliées au 14 Côte-du-Palais. Présentation par le CIUSS de la Capitale | 19 h 40 |
| 5. Période d'information de la conseillère municipale | 20 h 15 |
| 6. Période de questions et commentaires du public | 20 h 30 |
| 7. Suivi de dossiers <ul style="list-style-type: none">■ 7.1 Tendances dans la location à courte durée dans le Vieux-Québec■ 7.2 Mobilité dans le Vieux-Québec | 20 h 45 |
| 7.3 Proposition de ligne d'autobus du RTC dans le Vieux-Québec | |
| 8. Correspondance et trésorerie <ul style="list-style-type: none">■ 8.1 Représentations du conseil de quartier■ 8.2 Avenir du site de l'Hôtel-Dieu de Québec – pressions politiques■ 8.3 Projet de marché fermier■ 8.4 État des revenus et dépenses | 21 h |
| 9. Affaires internes <ul style="list-style-type: none">■ 9.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 février 2026■ 9.2 Prochaine assemblée du Conseil de quartier en avril (AGA) | 21 h 10 |



RENSEIGNEMENTS :

Daniel Leclerc

Conseiller en consultations publiques

418-641-6411, poste

daniel.leclerc@ville.quebec.qc.ca

Calendrier des rencontres, ordres du jour et
procès-verbaux :

7139 ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

| | | |
|------------|--------------------|----------------|
| 10. | Varia | 21 h 20 |
| 11. | Fin de l'assemblée | 21 h 30 |



Procès-verbal

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le lundi 9 mars 2026, à 19 h

Espace Quatre Cents, 100 quai Saint-André, salle 320

([Diffusion en ligne sur Teams](#))

1. Ouverture de l'assemblée

Jocelyn Gilbert ouvre l'assemblée à 19h. Il souligne le décès de Denis Bergeron qui a été conseiller en consultations publiques et a accompagné le Conseil d'administration pendant de nombreuses années. Son apport, son humour son approche conviviale ont été grandement appréciés. Le Conseil d'administration Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire offre ses sympathies à sa famille et à ses collègues.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Jocelyn Gilbert fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter.

Il n'y en a pas.

Sur proposition de Nadia Leclerc, dûment appuyée par François Lefebvre, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

3. Consultation publique et demande d'opinion au Conseil de quartier

[980, rue Richelieu - Utilisation temporaire de l'édifice Saint-Louis-de-Gonzague comme bureaux](#)

Emmanuel Bel, conseiller en consultations publiques, ouvre la demande d'opinion.

En 2025, la Ville de Québec a acheté l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, située au 980, rue Richelieu, dans le but d'y voir la réalisation d'un projet résidentiel.

Mais en attendant l'aboutissement de ce projet, la Ville veut utiliser l'immeuble pour y installer des bureaux pour ses équipes du Service des loisirs et pour des équipes qui organisent les Jeux du Canada.



Cela dit, dans cette zone, les bureaux et services administratifs ne sont pas permis par la réglementation en vigueur. Il est donc proposé de modifier la réglementation d'urbanisme pour permettre l'aménagement de bureaux et de services administratifs pour une durée maximale de deux ans.

Également, dans le but d'optimiser l'occupation de l'espace, la Ville propose d'autoriser d'autres usages compatibles avec les propriétés conventuelles inoccupées (*églises ou couvents inoccupés*), incluant notamment :

- Lieu de rassemblement
- Équipement culturel et patrimonial
- Centre de conditionnement physique
- Salle d'exposition
- Stationnement commercial
- Atelier d'artiste

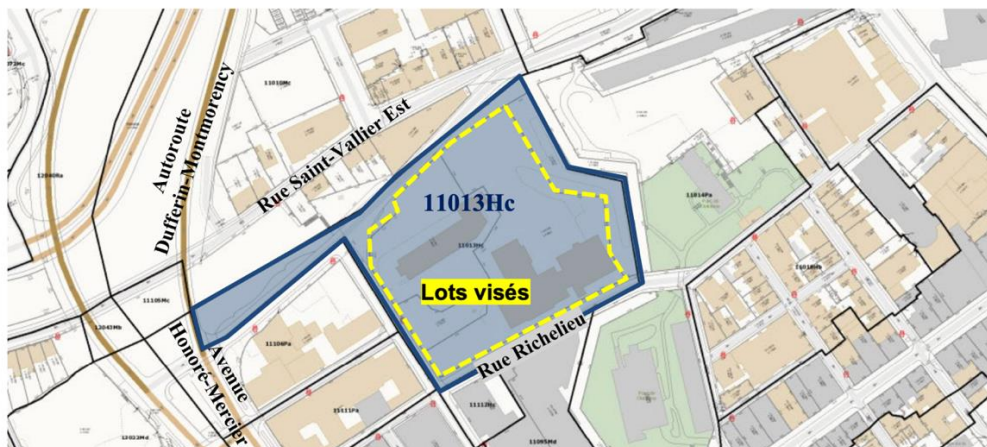
La permission d'occupation temporaire s'appliquerait uniquement au lot concerné, et ce, pour une durée de deux ans.

(Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).)



DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE

La propriété du 980, rue Richelieu est localisée dans la zone 11013Hc, située approximativement à l'est de l'avenue Honoré-Mercier, au sud de la rue De Saint-Vallier Est, à l'ouest du parc de l'Artillerie et au nord de la rue Richelieu.



OBJET DE LA DEMANDE

- Modification au plan de zonage (Annexe I)
- Modification à une grille de spécifications (Annexe II)
- Autre modification (**Demande de permission d'utilisation temporaire**)
- Plan de participation publique

Questions et commentaires du public et des administrateurs :

- Le demande de modifications réglementaires conserve l'usage du parc attenant au bâtiment principal. Toutefois, Mélissa Coulombe-Leduc, conseillère municipale, spécifie que les sols sont contaminés et que l'accès au parc ne sera pas possible.
- Des demandes d'usage du bâtiment comme lieu de rassemblement pour des rencontres citoyennes devront être étudiées.
- Il est à noter qu'une mise aux normes de l'ascenseur existant sera nécessaire afin d'offrir une accessibilité universelle.
- Si on souhaite y tenir des activités de formation, la Ville devra analyser l'usage afin de valider si cette option est conforme.
- Une citoyenne est heureuse de voir que le projet avance. Elle s'interroge sur les espaces qui seront alloués notamment comme ateliers d'artistes et de leur pérennité dans le projet futur.



Daniel Leclerc confirme que les usages ne seront permis que pour deux ans; les bureaux et ateliers devront ensuite quitter et laisser place au projet résidentiel.

- Pour répondre à l'interrogation de Nadia Leclerc, Daniel Leclerc confirme que l'usage temporaire ne retarde pas le projet de développement résidentiel : un travail de conception se fait en amont pour produire ensuite un cahier de charges.
- Claudia Bennicelli se demande si on a songé au bâtiment comme lieu de rassemblement et de halte-chaud afin de répondre aux besoins des gens en itinérance.
Le conseiller en consultations publiques répond qu'une analyse permettra de déterminer si ce dernier usage est conforme à la vocation temporaire de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague. Il fera un suivi.
- Qu'advient-il des espaces de stationnement réservés aux employés de l'Hôtel-Dieu?
La Ville permet au CHU de conserver l'usage des stationnements tant que le chantier de restauration ne sera pas débuté mais, à terme, les espaces devront être relocalisés.

Position du Conseil

Le Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire se positionne en faveur de la modification réglementaire présentée à l'unanimité.

4. Offre de services pour personnes désaffiliées au 14 Côte-du-Palais. Présentation par le CIUSS de la Capitale

Jocelyn Gilbert, président, rappelle que Mélanie Harvey avait présenté lors d'une assemblée précédente, les changements physiques prévus au 14 Côte-du-Palais. La présentation de ce soir par Frédéric Keck, *directeur adjoint du CIUSS de la Capitale, Partenariats et itinérance* et de Marie-Josée Collard, Agente de planification, *Direction des programmes Santé mentale, Dépendance et Itinérance, CIUSS de la Capitale*, permettra de faire la lumière sur les services offerts dès mai 2026.



L'offre de services sera localisée dans l'ancien hébergement de l'Armée du Salut. Le CIUSS chapeaute l'opération de l'immeuble comme centre de convalescence.

L'objectif est d'offrir des services à des personnes marginalisées en profitant d'une proximité. On s'inscrit dans la logique de sortir les gens de la rue avec une offre diversifiée pour répondre aux enjeux liés à l'accès aux soins. Frédéric Keck présente les étapes réalisées: achat du bâtiment, consultations, identification des services, élaboration des plans et devis.

Ce nouveau milieu deviendra accueillant et moins stigmatisant pour les personnes en situation d'itinérance qui vivent des problématiques de dépendance et de santé mentale. Il servira de point d'entrée vers divers services.

Marie-Josée Collard partage que l'équipe « Liaison itinérance », créée lors de la pandémie, prend de l'ampleur. Cette équipe rapproche les partenaires et les intervenants du service de santé avec la clientèle en itinérance.

L'équipe va organiser des suivis ponctuels et/ou de courte durée, conseillera et dirigera la clientèle approchée vers les services offerts lui permettant de stabiliser sa situation. Les équipes sont composées d'intervenants spécialisés en troubles mentaux et de psychiatres.

La clinique RAAM, (*accès rapide de traitement médical de la toxicomanie*) est un regroupement multidisciplinaire, (*médecins spécialisés, infirmières cliniciennes et travailleurs sociaux spécialisés en dépendance*) pour une clientèle sans rendez-vous. C'est une nouveauté, en cohérence avec le projet. La clinique vise une réduction des méfaits et une promotion du « moins consommer ».

Une unité de sevrage avec hébergement de dix (10) lits existe déjà. Les infirmières sont soutenues par des médecins et offre ainsi un sevrage sécuritaire. Le projet permet l'ajout de huit lits pour un total de dix-huit (18).

Un hébergement communautaire visant la réaffiliation met à la disposition de la clientèle, douze lits pour un séjour jusqu'à trois mois.

En résumé, l'offre de services aux personnes désaffiliées, accompagne les personnes au long cours et favorise les sorties de la rue. Le service souhaite continuer à s'adapter à leur réalité notamment pour les cas plus complexes.

Le site sera inauguré au début mai 2026.

Questions et commentaires du public et des administrateurs :

- L'unité de gestion du sevrage est une cure fermée ; on tente de garder la clientèle à vue, en raison d'une médication plus importante pour ne pas les envoyer fragilisés dans la rue.
- Le site créera sûrement des rassemblements dans un secteur déjà achalandé et fréquenté par les touristes. Quels sont les aménagements extérieurs prévus ?

L'espace à l'arrière sert présentement de stationnement et petit; lors de la prise de possession des lieux, une réflexion sera faite pour optimiser cet espace. Il y aura deux



entrées : une donnant sur la Côte-du-Palais et l'autre, sur le côté du bâtiment. La porte principale comportera des espaces paysagers mais il n'y aura pas de banc.

- Les services étaient déjà existants et seront maintenant regroupés dans ce projet. La seule nouveauté est le milieu d'accueil, la clinique RAAM et les douze lits d'hébergement.
- On propose au CIUSS d'organiser une « Journée Portes Ouvertes » pour permettre aux citoyens de visiter les lieux, de rencontrer les employés et les intervenants et de découvrir les services offerts. Le directeur adjoint trouve l'idée intéressante.
- Ce projet posera sûrement un enjeu de cohabitation, se situant dans un secteur névralgique, considérant la zone de débarcadère de l'Hôtel Victoria.
- Les résidents et les commerçants apportent souvent au Conseil leurs inquiétudes de cohabitation ; ils ont des attentes élevées qui découlent des difficultés vécues antérieurement. Jocelyn Gilbert conseille au CIUSS de bien communiquer les détails du projet à la communauté.

5. Période d'information de la conseillère municipale

- Les travaux d'entretien de l'escalier du Cap-Blanc ont débuté par le remplacement de 140 marches et la réparation de trois paliers. L'escalier demeure accessible en tout temps. Si une fermeture temporaire partielle ou totale devait survenir, la Ville rédigera des informations en ce sens.
- Déploiement de la saison [ÀVélo](#) avec l'ajout de cinq (5) stations dont deux dans la Cité Limoilou : Dalhousie/ Quai St-André et Richelieu/d'Auteuil.
- Travaux de la Citadelle, rues st-Denis et des Glacis.

Les paliers gouvernementaux ne sont pas assujettis à la réglementation municipale. La conseillère est déçue du manque d'agentivité du palier fédéral, particulièrement du manque de communication. Elle a constaté l'installation disgracieuse faite à l'intersection concernée. Le député fédéral, Jean-Yves Duclos, a été interpellé. On souhaite que le visuel irritant de cette installation soit atténué. On a rappelé au député l'appartenance de la Ville au patrimoine mondial de l'Unesco. Plusieurs échanges de courriels avec Parcs Canada sont restés sans réponse.

- Afin d'adopter une vision à long terme sur la mobilité (2026-2036) dans le Vieux-Québec, la Ville a choisi de créer d'une commission consultative. Mélissa Coulombe-Leduc présidera cette commission, soutenue par deux collègues; le président du RTC, Yannick Fauteux, en fera aussi partie. On veut que tous les volets y soient représentés : résidentiel, touristique, commercial et institutionnel. La Commission sera un lieu d'échange et de concertation. L'apaisement de la circulation, la desserte du RTC, le transport structurant dans un site patrimonial, le Rapport Jean sur les autobus touristiques, seront considérés.



Mélissa Coulombe-Leduc rappelle qu'avant le *Rapport Jean*, il y avait trois fois plus d'autobus touristiques qui circulaient intramuros.

- Retour sur la synchronisation des feux aux intersections Dalhousie/Quai St-André et St-Pierre /Dalhousie.

La Ville a procédé en 2025 à la révision complète de ces intersections et des ajustements ont été faits pour augmenter la fluidité, tout en assurant la sécurité. Il a été constaté que ce secteur a atteint sa pleine capacité en période de pointe. Aucune reprogrammation ne permettrait d'améliorer la circulation. Il reste à réfléchir et mettre en place d'autres façons de se déplacer.

- Un règlement limitant la circulation des autobus touristiques sur la rue Saint-Louis entrera en vigueur **le 30 mars**. Les travaux prévus sur de Buade, entraineront la fermeture de la rue du Fort et la rue Saint-Louis deviendra à double sens.

6. Période questions et commentaires du public

- Bravo pour la Commission consultative sur la mobilité; cet enjeu occupe 25 % des sujets abordés au Conseil de quartier.
- Il n'y a pas de fouilles archéologiques supplémentaires prévues lors des travaux sur de Buade, à moins d'une découverte inattendue.
- Une citoyenne soutient que les travaux de raccordement à l'aqueduc de la Citadelle sur St-Denis sont prévus depuis 2020; elle est surprise et surtout déçue que la Ville n'ait pas eu la possibilité de consulter les plans. Elle se désole de la laideur du chantier. Elle ne voit pas comment un aménagement paysager pourrait camoufler le coffrage de béton. Est-ce que l'Unesco permet une telle défiguration du patrimoine ?

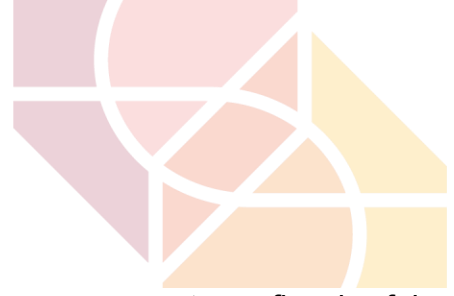
Mélissa Coulombe-Leduc partage le même questionnement. Personnellement, elle a été mise au fait des travaux en octobre 2025. Elle invite les citoyens à faire pression sur le député fédéral pour obtenir des réponses. La Citadelle doit être tenue responsable.

- L'échéancier pour l'appel de candidatures à la Commission sur la mobilité n'est pas encore connu mais devrait être déposé d'ici quelques semaines. La conseillère transmettra l'information. On désire que la Commission soit opérationnelle à l'été 2026.
- Le [site patrimonial](#) s'étend notamment de l'escalier du Cap-Blanc, comprend la basse-ville, côté nord, la côte d'Abraham jusqu'à Honoré-Mercier, en haute-ville.

Les secteurs de la Colline parlementaire et du Cap-Blanc devraient aussi être inclus puisqu'ils sont touchés par les nombreux événements qui se tiennent dans le Vieux-Québec.

- Les administrateurs souhaitent avoir des représentants permanents du Conseil de quartier au sein de la Commission sur la mobilité.

La conseillère répond que les membres seront choisis en fonction de leur représentativité, de leur connaissance du quartier et de leur expertise.



Des rencontres sont prévues avec les associations commerçantes afin de faire consensus et de travailler dans la même direction.

- La zone de taxis et l'espace pour la calèche restante seront déplacés lors des travaux sur de Buade.

7. Suivi de dossiers

■ 7.1 Tendances dans la location à courte durée dans le Vieux-Québec

Marie-Laure Le Duff, administratrice, rappelle que la location à court terme a été scrutée et suivie; on trouve moins de logements sur les plateformes mais certains logements se retrouvent sur celles d'échange de maison. On se questionne lorsque certaines personnes peuvent proposer jusqu'à 10 logements dans le secteur intramuros. Il y a un vide juridique touchant l'échange de maison puisqu'il n'y a pas de rémunération (*peut-on parfois supposer un paiement sous la table ?*) Cela vient en contradiction avec le désir d'offrir plus de logements. Certains bureaux seront transformés en logements place d'Youville. Pourrait-il y avoir un impact sur la location à court terme? Elle invite la Ville à rester vigilante.

Pour le moment, la conseillère ne dispose pas d'informations supplémentaires sur l'état actuel de la location à courte durée.

■ 7.2 Mobilité dans le Vieux-Québec

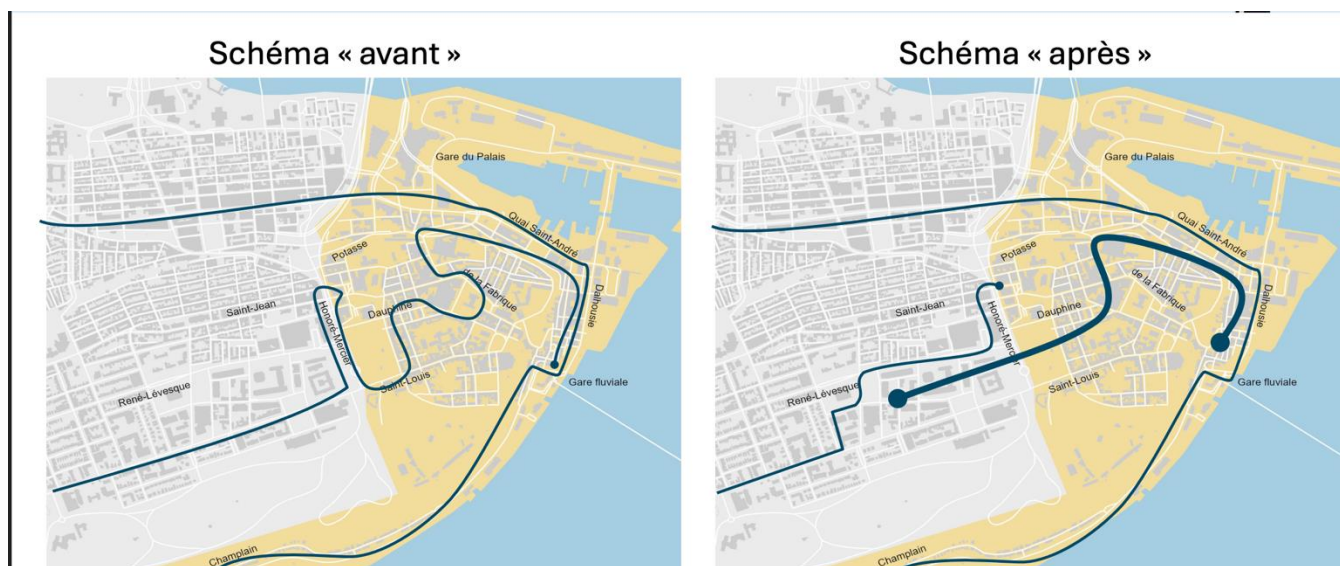
À la suite de la résolution adoptée à l'assemblée de février, les membres du Conseil de quartier sont heureux des rencontres subséquentes de la Ville avec les institutions d'enseignement et les garderies. Merci !

Les administrateurs saluent la nouvelle réglementation sur les autobus touristiques et la rencontre avec les commerçants. Ils croient néanmoins que le dossier des autobus touristiques doit cheminer : la circulation difficile sur Champlain, Dalhousie, Grande-Allée, Colline parlementaire reste préoccupante et touche beaucoup de résidents. Le Conseil est en attente de réponses et d'un plan de communication régional pour bien faire connaître les solutions de circulation envisagées.



■ 7.3 Proposition de ligne d'autobus du RTC dans le Vieux-Québec

Une résolution déposée en 2025 soulevait le point que les dessertes du RTC restent insuffisantes dans le Vieux-Québec, sans compter l'annulation de certains trajets, comme le parcours 11. Le RTC, à la suite de la consultation publique de janvier, recevait les commentaires jusqu'au 6 mars. Le Conseil de quartier a désiré soumettre une demande. Les nouvelles dessertes proposées (*gare fluviale intra-muros 30 minutes et une autre gare fluviale/ colline parlementaire plus rapide. Le circuit 11 se terminerait à place d'Youville et le circuit 25 aussi*) sont décevantes.



Farrah Bérubé, vice-présidente, apporte des précisions et présente les inquiétudes des administrateurs.

D'entrée de jeu, moins de service de transport en commun entraîne plus de circulation automobile donc moins de qualité de vie pour les résidents.

Les circuits proposés restent peu efficaces : le premier s'arrêtant au Carré d'Youville sans entrer intramuros et le deuxième empruntant un parcours plus sinueux donc plus long. En bref, pour sortir du Vieux-Québec et se diriger vers Sainte-Foy par exemple, il faut faire une correspondance via le Carré d'Youville. Ce n'est pas une amélioration. Cette proposition nuit aussi à l'attractivité de l'usage du transport au commun.

Un document sera remis au RTC demandant, entre autres, de tenir compte de la densité d'activité du territoire et des besoins des résidents.

Claudia Bennicelli résume les demandes : revoir le projet, introduire des navettes gratuites qui peuvent être utilisées par les résidents et les touristes, mieux connecter les parcours existants avec le Vieux-Québec. Le Conseil est conscient des travaux et



des difficultés posées par le secteur mais le besoin est réel. Le Commission viendra mettre de l'eau au moulin.

Voici les commentaires sur les modifications aux services du RTC Vieux-Québec, déposés par le Conseil de quartier.

Mise en contexte - questions et commentaires généraux

Lors de la rencontre du 16 février dernier, il a été évoqué par un représentant du RTC que, vu la faible population du Vieux-Québec, les résidents devraient se compter chanceux de bénéficier de la desserte proposée, mentionnant que le niveau de service offert était comparable à celui de secteurs comptant des populations plus importantes et qu'il faudrait donc s'en contenter. Cet énoncé a soulevé de profondes questions au sein du CQVQCBCP et du CCVQ :

- *Est-ce que le RTC tient bien compte de la densité d'activité du territoire (incluant le nombre d'habitants, le nombre d'emplois occupés, le nombre d'étudiants et le nombre de visiteurs) pour déterminer le niveau de service nécessaire à notre secteur? Les 4,5 M de touristes annuels, avec les visiteurs lors des grands événements tels que le Festival d'été ou le Marché de Noël allemand, sont-ils bien considérés pour déterminer la desserte appropriée?*
- *Les enjeux d'inadéquation entre les besoins, notamment lors des périodes de grande affluence de visiteurs, et le service de transport en commun offert sont-ils bien évalués?*
- *L'offre de service du RTC est-elle bien arrimée avec les objectifs de la Ville de Québec et ceux de la Table de concertation du Vieux-Québec, notamment en matière de mobilité?*
- *Nous soulignons que, malgré le faible nombre de résidents usagers du RTC l'ensemble des résidents et des visiteurs du Vieux-Québec souffrent de l'offre insuffisante et mal adaptée aux besoins, qui augmente le recours à l'automobile plutôt que de le diminuer, générant plusieurs nuisances à la qualité de vie tels que des problèmes majeurs de circulation, de stationnement et de pollution sonore.*
- *Nous espérons que le faible achalandage de certains parcours à certains arrêts de notre secteur ne soit pas utilisé comme principal prétexte à ne pas améliorer ou à diminuer les services. Nous réitérons le principe bien documenté que l'achalandage du transport en commun dépend de l'offre de service : une augmentation de la fréquence, de la couverture et de l'efficacité (vitesse) des transports entraîne une hausse de la fréquentation.*

Constats

- *Les deux nouveaux parcours remplacent la partie du parcours 11 et du 25 intramuros. Ces parcours offrent actuellement 11 départs entre 8 et 9h et 5 départs minimum par heure en journée. Les nouveaux parcours proposés offriront sauf erreur entre 4 (période de pointe en semaine) et 2 départs par heure. La grande perte de fréquence constitue une diminution de service et va réduire l'attractivité du transport en commun.*



- *Les parcours proposés impliquent des correspondances obligatoires pour sortir du quartier, augmentant les temps de déplacement pour les résidents, travailleurs et étudiants dont les lieux de destination ou d'origine ne sont en général pas la Place d'Youville. Cela réduit également fortement l'attractivité du transport en commun.*
- *Le nouveau parcours régulier est encore plus tortueux que l'actuel. Le tracé commence en basse-ville, monte en haute-ville, redescend en basse-ville et remonte en haute-ville. Il sera très probablement plus rapide de marcher que de prendre l'autobus et le temps de déplacement risque de réduire l'attractivité du transport en commun.*
- *Les personnes en provenance du secteur de la rue St-Louis et du secteur à l'extrémité du quartier latin auront difficilement accès aux nouveaux parcours.*
- *Le nouveau tracé du parcours 19 est très positif pour le quartier, pour donner accès aux quartiers St-Jean-Baptiste, Montcalm et Saint-Sauveur. Nous souhaiterions connaître la fréquence projetée.*

En conclusion, les modifications proposées par le RTC vont affecter négativement l'offre de service et nuire à l'attractivité du transport en commun dans le Vieux-Québec par une:

- *réduction de la fréquence des autobus dans le Vieux-Québec ;*
- *augmentation des correspondances (et des temps de déplacement) par la coupure du 11 et du 25 en plusieurs parcours ;*
- *augmentation des temps de parcours par des trajets encore plus sinueux.*

Nous sommes conscients des contraintes nombreuses et importantes du quartier, et nous reconnaissons que la congestion rend très difficile la prévisibilité et l'opération des parcours par le RTC. Cependant, nous craignons que la diminution du service et de l'attractivité du transport en commun renforce le cercle vicieux actuel de la dépendance à la voiture, augmentant la congestion, rendant encore plus difficile la desserte en autobus et augmentant les nuisances associées à la qualité de vie.

Demandes auprès du RTC

Pour ces raisons, le Conseil de Quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire demande au RTC de:

- *Bonifier les parcours réguliers déjà établis et les faire circuler dans le Vieux-Québec, plutôt que de créer de nouveaux parcours raccourcis, afin d'éviter les transferts et les attentes. Des parcours plus longs permettant de rejoindre plus de destinations, rejoignant par exemple la rue Cartier, répondraient davantage aux besoins.*
- *Considérer une connexion du nouveau parcours "rapide" avec le parcours 11, qui éviterait les transferts et délais supplémentaires.*
- *Si les parcours doivent être courts et se limiter au secteur, envisager la mise en place d'un service de navettes plus fréquentes, accessibles à la fois aux touristes et aux résidents.*
- *Considérer des parcours plus rectilignes, quitte à ne pas passer directement devant l'Hôtel-de-Ville.*
- *Emprunter la rue St-Jean, lorsque possible, pour élargir la couverture de la desserte.*



Plusieurs rues comme la rue St-Jean ne sont pas piétonnes pendant la majeure partie de l'année (en particulier l'hiver). Ces rues pourraient être empruntées par les parcours lorsque accessibles. Par exemple, le parcours 807 pourrait continuer sur St-Jean et desservir l'Hôtel-de-Ville en dehors des périodes de piétonnisation, soit environ les deux tiers du temps (et passer par la Côte de la Potasse le reste du temps). Une meilleure couverture 66% du temps serait plus appréciable que 0% du temps.

- *En matière de communication concernant la desserte du secteur, considérer davantage les zones et rues piétonnes ou fermées lors d'événements annuels récurrents: les parcours déviés le sont sur une longue durée, le plus souvent de façon prévisible et ne sont donc pas une exception temporaire à signaler à la dernière minute.*
- *Le cas échéant, communiquer clairement le contexte de difficultés budgétaires, des choix de priorisation menant à des diminutions de service plutôt que de faire miroiter des améliorations qui n'en sont pas réellement.*

Demandes auprès de la Ville de Québec

Nous demandons donc à la Ville de Québec en collaboration avec le RTC de:

- *Soutenir le transport en commun comme solution à la congestion actuelle et future (particulièrement dans le secteur Dalhousie), notamment liée aux travaux sur la rue de Buade.*
- *Mettre sur la table toutes les options pour améliorer le transport en commun dans le Vieux-Québec intramuros durant les travaux sur Buade, y compris restreindre l'accès en voiture des non-résidents pour favoriser des modes de transport plus efficaces en termes de consommation d'espace et augmenter davantage la fréquence durant les travaux comme mesure d'atténuation.*
- *Agir pour réduire la congestion sur Dalhousie ce qui permettrait probablement de faire des gains tant pour la fluidité des déplacements automobiles que pour le transport collectif. Le corridor Quai-St-André/Dalhousie gagnerait à être repensé afin d'offrir de la prévisibilité, fiabilité et rapidité pour le transport en commun (par exemple avec des voies réservées). Toutes les options devraient être évaluées y compris la relocalisation de la piste cyclable de Dalhousie sur la rue St-Pierre entre Quai-St-André et St-Antoine. Il est à noter que les bateaux de croisière génèrent énormément de circulation par autobus, tout comme en généreront la future Maison des sciences (Espace 400e) ainsi que le nouveau théâtre des Gros-Becs avec du transport scolaire.*
- *Avoir une vision de la mobilité, notamment pour l'apaisement des rues du Vieux-Québec, qui intègre tous les modes de déplacement durables, incluant le transport en commun.*
- *Impliquer le RTC en amont de tout projet important concernant le Vieux-Québec (Grands événements, travaux, ouverture de nouveaux lieux publics, etc.), en tant qu'acteur essentiel pour anticiper les impacts et les besoins et pour guider les décisions.*

8. Correspondance et trésorerie

■ 8.1 Représentations du Conseil de quartier



- Rencontre avec la Commission de la Capitale nationale.

Le parc de l'Assemblée nationale sera rénové. Les endroits où se tiennent les événements seront minéralisés et le nord du parc sera reverdi. Les travaux sont prévus en 2027.

Des plans et devis ont aussi été complétés pour le Parc de la Francophonie ; on attend le feu vert du gouvernement du Québec et la confirmation des budgets.

- Malgré le fait que les promoteurs de l'événement du Triathlon ont dû être sensibilisés à plusieurs reprises sur l'enjeu de la pollution sonore, une dernière chance leur a été accordée. Cet événement fera l'objet d'une haute surveillance. La conseillère a rencontré les promoteurs. Des mesures de réduction des nuisances sonores ont été exigées. Si l'événement ne se conforme pas cette année, il ne sera pas reconduit.
- Une rencontre avec la SDC Grande-Allée a permis de discuter des terrasses arrière prévues à la belle saison et des espaces de stationnement. Deux restaurants, côté nord, aimeraient installer leurs terrasses couvertes en arrière-cour avec le moins de nuisances possibles. La présence de terrasses arrière sera moins importante qu'anticipée.

■ 8.2 Avenir du site de l'Hôtel-Dieu de Québec – pressions politiques

La vocation de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de Québec va se transformer avec la livraison du nouveau complexe hospitalier de l'Enfant-Jésus. Le Conseil a rencontré le député Étienne Grandmont afin de le sensibiliser particulièrement sur la présence de la clientèle pour les commerçants du quartier. Le Conseil veut s'assurer qu'il y aura un suivi lors de la prochaine campagne politique. Quelle sera la vocation de ce bâtiment, quels services de santé seront maintenus ? Pour l'instant ces questions restent sans réponse. Le Conseil de quartier a donc choisi de miser sur des pressions politiques.

■ 8.3 Projet de marché fermier

Quelques projets sont déjà en branle :

- La SDC Vieux-Québec prépare l'implantation d'un marché public à place d'Youville une fois semaine. Belle initiative.



- Une initiative citoyenne veut mettre en place une coopérative d'alimentation basée sur des modèles existants.

■ 8.4 État des revenus et dépenses

Solde total au compte en date du 28 février: 2093,63 \$

- 729,36 \$ pour le projet Vision
- 1364,27 \$ pour le fonctionnement du Conseil

RÉSOLUTION CA-CQVQ-26-03-09-01 : Frais de secrétariat de soutien

Approuver le paiement des frais de rédaction du procès-verbal de la présente assemblée au montant de 130,00 \$ à Mme Hélène Dion.

Sur proposition de Nadia Leclerc, dûment appuyée par Guillaume Laurin, il est résolu d'adopter la RÉSOLUTION-CA-CQVQ-26-03-09-01.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION CA-CQVQ-26-03-09-02 : Paiement des frais de représentation

Considérant la résolution CA 13-37 concernant le paiement de frais de représentation et en conformité avec celle-ci,

IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire autorise le paiement d'un montant total de 242,49 \$ à Fastoche, soit les frais de restauration encourus pour la réunion de travail du mercredi 18 février 2026 avec les membres du présent Conseil de quartier.

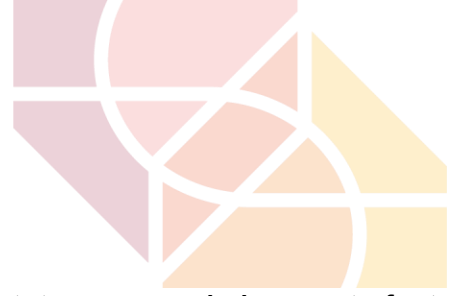
Sur proposition de Nadia Leclerc, dûment appuyée par Marie-Laure LeDuff, il est résolu d'adopter la RÉSOLUTION CA-CQVQ-26-03-08-02.

Adoptée à l'unanimité

9. Affaires internes

■ 9.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 février 2026

Jocelyn Gilbert, président, rappelle les points de discussion de l'assemblée du 10 février 2026. Il fait un retour sur la pétition qui demande la diminution du nombre



d'événements. Le Conseil maintient sa position : il constate que ces événements font partie de la réalité du Vieux-Québec depuis de nombreuses décennies. Il comprend l'intérêt des gens à faire signer une pétition mais, pour ses administrateurs, le Sondage sur la qualité de vie et le rapport Paysage sonore qui ont été déposés ont transmis clairement les préoccupations et les besoins des résidents.

Les administrateurs apprécient l'écoute et la collaboration du BGE (*Bureau des grands événements*).

À noter que le BGE n'accepte plus d'autres événements. Il oblige les organisateurs d'événements à rencontrer les organisations citoyennes pour faire le point sur les entraves et les nuisances sonores associés à leurs événements. Le BGE tente de limiter l'envergure des événements et tente de plus en plus d'amener les organisateurs à s'installer en partie à l'extérieur de la zone patrimoniale et de la Colline parlementaire.

Sur proposition de Farrah Bérubé, dûment appuyée par Jocelyn Gilbert, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 10 février 2026.

Adoptée à l'unanimité

- 9.2 Prochaine assemblée du Conseil de quartier en avril.

L'Assemblée générale annuelle se tiendra le 13 avril, au Monastère des Augustines. L'invitation est lancée à tous.

10. Varia

Des visites gratuites du Vieux-Québec seront tenues en avril et en mai pour les résidents du quartier. Michel Masse reviendra avec plus amples informations.

Le Comité des Citoyens du Vieux-Québec a soumis une lettre d'appui au marché fermier.

11. Fin de l'assemblée à 21 h.